

C'est voté

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
VOTÉES À LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2024

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Agir autour de 3 axes



SOMMAIRE

Mot de Françoise Laurent-Perrigot, <i>Présidente du Conseil départemental</i>	p. 3
Santé : un plan d'actions pour le Gard	p. 4
Aide sociale à l'enfance : investir pour augmenter les places d'accueil	p. 6
Pour des EHPAD plus modernes	p. 8
Aider les territoires : 49 nouveaux Contrats territoriaux programmés	p. 8
Créer et développer un réseau d'itinéraires cyclables structurant le territoire départemental	p. 9
La mutation du Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap	p. 10
Les lauréats du prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire	p. 11

“ Ce vendredi 11 octobre 2024, l'Assemblée départementale du Gard s'est réunie pour une Séance plénière et une Commission permanente de rentrée importantes pour notre territoire. Avec 189 rapports à l'ordre du jour, cette session a été dense et riche en décisions structurantes pour le Gard.

Au cœur de nos débats, nous avons retrouvé des sujets cruciaux tels que la santé, l'aide sociale à l'enfance, la modernisation de nos EHPAD, et le développement territorial.

Notre ambition est claire : améliorer concrètement la qualité de vie de toutes les Gardoises et tous les Gardois, quel que soit leur âge et leur lieu de vie.

Parmi les points saillants, le dévoilement d'un plan d'action ambitieux pour la santé dans le Gard mérite une attention particulière. Face aux défis de la désertification médicale, nous proposons des solutions innovantes pour attirer de nouveaux médecins et développer la e-santé.

La séance a également permis de mettre en valeur l'aide que notre collectivité apporte aux projets portés par les communes gardoises.

En réaction à des événements récents, l'Assemblée départementale s'est également penchée sur trois vœux d'actualité :

- Le maintien de l'emploi à l'Usine Solvay à Salindres.
- L'opposition au projet tel que défini par Réseau de transport d'électricité (RTE) de la ligne de Très haute tension (THT) entre Jonquières-Saint-Vincent (30) et Fos-sur-Mer (13).
- Le soutien au Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM) qui s'inquiète de la remise en cause par l'État du Plan Rhône.

Ces vœux reflètent notre engagement à défendre les intérêts économiques, environnementaux et stratégiques de notre département.

Cette session illustre notre détermination à agir concrètement pour bien vivre dans le Gard.

Chaque décision, chaque investissement, chaque projet est pensé dans l'intérêt des Gardoises et des Gardois et pour l'avenir de notre territoire.

”

Françoise Laurent-Perrigot,
Présidente du Conseil départemental du Gard

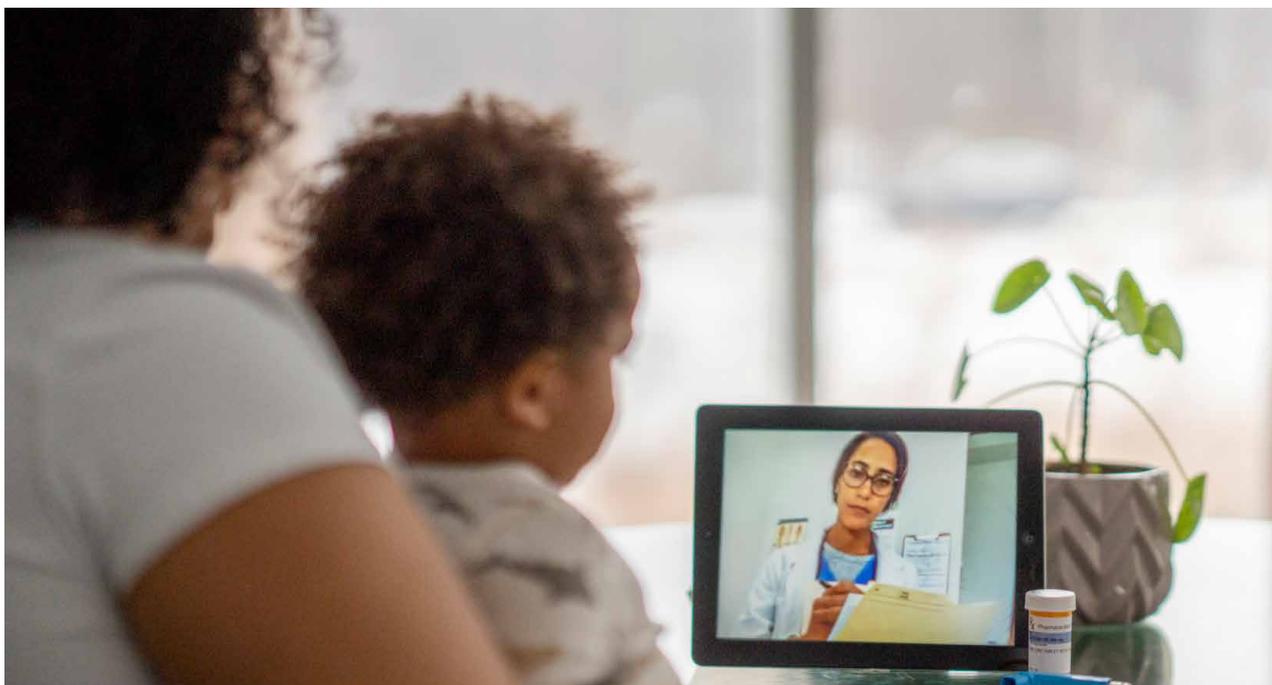


Santé : un plan d'actions pour le Gard

Le Gard est le département de (l'ex) Languedoc-Roussillon, après la Lozère, qui a la plus faible densité médicale avec 81 médecins pour 100 000 habitants soit 1 médecin pour 1 234 habitants. Les disparités en fonction des territoires renforcent ce sentiment de désertification médicale : quand on compte 107 médecins à Nîmes, il n'y en a que 22 dans le deuxième canton alésien. Logiquement, les Gardois sont 65 % à avoir déclaré des difficultés pour se soigner et 30 % à avoir renoncé à des soins pour des raisons de coût, de délai d'attente et d'accessibilité (chiffres issus de la concertation autour de la rédaction du Schéma départemental des solidarités sociales). Et la situation perdure : entre 2020 et 2023, le Gard a vu sa population augmenter de 12 000 habitants alors que le département perdait 51 médecins, soit 8 % de l'effectif global. À ce jour, 48 % des médecins en activité dans le Gard ont plus de 60 ans.

Face à ce constat, les élus du Conseil départemental du Gard déterminés à permettre à tous de « Bien vivre dans le Gard », ont décidé d'agir. Bien que la santé soit une compétence régalienne de l'État, la collectivité s'engage au titre de l'égalité des chances des Gardois et des territoires. Cette stratégie départementale en faveur de l'accès aux soins vient compléter les missions et actions du Conseil départemental dans le domaine de la Prévention.





Attractivité territoriale et e-santé

Un plan santé 2024-2027 a donc été élaboré par la Médecin conseil du Conseil départemental et présenté à l'Assemblée départementale ce vendredi 11 octobre. Il repose sur 3 leviers d'action principaux : le suivi de la démographie médicale qui permettra de soutenir les projets médicaux coordonnés dans les zones les plus fragiles, l'accueil de nouveaux médecins et le déploiement éthique et sécurisé de la e-santé.

Ces trois axes se déclinent en objectifs stratégiques précis comme créer une « Vigie départementale de l'offre de santé dans le Gard » (une cellule de suivi et de vigilance réunissant le Conseil départemental, la Direction départementale de l'Agence régionale de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, en lien avec les Contrats locaux de santé et les Communautés professionnelles territoriales de santé - CPTS), financer un équipement en mallette de téléconsultation assistée dans le cadre d'un projet de territoire porté par une CPTS ou continuer de participer au financement des maisons « Ma Santé, Ma Région » (déjà effectif à travers les contrats territoriaux qui l'ont choisi).

Pour attirer des médecins, secteur particulièrement concurrentiel, le Conseil départemental compte sur son indéniable art de vivre mais surtout sur le développement de l'attractivité des conditions d'exercice grâce à une mise en réseau efficace, une aide financière graduée selon l'année d'étude durant l'internat de médecine, des indemnités d'hébergement et de transport, de la formation continue, des moments festifs et un soutien politique fort puisque les élus auront la possibilité d'être parrain de médecins et professionnels de santé.

« La santé est un droit humain fondamental essentiel pour permettre à chacun de réaliser ses possibles et d'interagir avec son environnement. C'est aussi un enjeu de justice sociale face aux inégalités sociales et territoriales de santé et un défi pour la vitalité des territoires : par ses valeurs, ses compétences et en tant que pôle de stabilité local, le Conseil départemental du Gard se doit d'être au rendez-vous de la santé du 21^e siècle. »

Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental

Aide sociale à l'enfance : investir pour augmenter les places d'accueil

Le Conseil départemental est la collectivité responsable de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Cette compétence lui impose d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social. Cela représente, en 2024, près de 90 M€ de budget pour soutenir les parents et les enfants, de la naissance à la majorité.

Face à un nombre de placements judiciaires de plus en plus important (2600 enfants et jeunes sont confiés au Conseil départemental, un chiffre en évolution de + de 10 % depuis 2020) et pour répondre aux évolutions législatives, la priorité est de développer des solutions d'accueil. « *L'offre d'accueil sera renforcée, de façon à apporter une solution pour chaque enfant* », s'engageait Maryse Giannaccini, Vice-présidente, déléguée à la Protection de l'enfance, à la Petite enfance et au soutien à la parentalité, dans le Schéma départemental des solidarités, en 2022.

Un objectif de 100 places supplémentaires

Depuis 2021, le Conseil départemental a créé plus de 150 places d'accueil. La collectivité poursuit son effort en investissant dans la création de nouvelles places, tous modes d'accueil confondus. Pour ce faire, la collectivité poursuit plusieurs axes d'action : l'achat et la rénovation de lieux, la recherche de partenaires, ainsi que l'appel à projets.



Un appel à projets de grande ampleur

Le Conseil départemental a lancé un appel à projets, ouvert jusqu'au 15 novembre 2024 pour consolider les 550 places existantes au profit des mineurs et majeurs non accompagnés, en proposant de nouveaux modes d'accompagnement, en hébergement ou bien à domicile, pour les jeunes ayant des ressources du fait de leur travail.

« Politique reconnue en crise au niveau national, l'Aide sociale à l'enfance doit sans cesse s'adapter aux besoins des enfants et jeunes, aux réglementations évolutives et contraignantes, aux aspirations des professionnels, tout ceci dans une nécessité d'équilibre budgétaire des collectivités et de bonne gestion des établissements sociaux et médico-sociaux. Malgré un avenir financier qui s'annonce plus complexe, nous poursuivrons nos efforts pour offrir à chaque enfant, une chance de Bien grandir dans le Gard » conclut la Présidente du Conseil départemental, Françoise Laurent-Perrigot.

REPÈRES EN CHIFFRES :

Dans le Gard, on compte :

- 4 000 enfants suivis et protégés par l'Aide sociale à l'enfance
- 550 mineurs et majeurs non accompagnés
- 12 Maisons d'enfants à caractère social (MECS)
- 20 lieux de vie et d'accueil pour mineurs autorisés et en activité (123 places)
- 2 établissements publics : Foyer départemental de l'enfance et Centre départemental d'accueil des familles représentant 491 places dont 216 places d'hébergement
- 35 places de mise à l'abri et 550 places d'accueil en établissements pour les mineurs relevant du dispositif MNA
- 800 places d'accueil familial pour 430 assistants familiaux

Rapport CP n° 414 : Investissements immobiliers en vue d'améliorer les accompagnements en protection de l'enfance

Pour des EHPAD plus modernes

Conformément à ses engagements lors du vote du Budget primitif en janvier 2024, l'Assemblée départementale a choisi de subventionner la reconstruction et le regroupement des EHPAD hospitaliers « L'Oustau » et « Gaston Doumergue » à Beaucaire. La collectivité va investir 7,2 M€, soit 25 % du coût total du projet éligible retenu par le Conseil départemental. Cela correspond au plafond fixé de 45 000 € par lit, dans une doctrine départementale votée par l'Assemblée départementale à l'unanimité de tous les Conseillers départementaux. Cette somme permettra de moderniser des établissements vieillissants qui ne sont plus aux normes de qualité exigées.

Ainsi, le Conseil départemental est le premier soutien financier des Hôpitaux des Portes de Camargue.

Un soutien financier sera également apporté à la reconstruction de l'EHPAD de Sauve avec 2,9 M€ investis pour une capacité de 66 lits.

D'autres travaux divers seront entrepris dans les EHPAD de Redessan, Saint-Jean-du-Gard, Alès et la Grand'Combe.

Au total, 14 M€ ont été individualisés pour l'ensemble des EHPAD du Gard.

Rapports CP n° 2113 : Subvention d'investissement pour la reconstruction et le regroupement des EHPAD hospitaliers «L'Oustau» et «Gaston Doumergue» sur un site unique sur la commune de Beaucaire
n° 423 : Subventions d'aide à l'investissement en matière de travaux pour les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et handicapées

Aider les territoires : 49 nouveaux Contrats territoriaux programmés

Les Contrats territoriaux, qui lient le Conseil départemental aux communes, communautés de communes, agglomérations et syndicats, concrétisent un engagement réciproque assumé. Ils contribuent à un aménagement du territoire cohérent et durable, à travers des aides financières s'articulant autour de 4 thèmes : les traversées de village, les monuments historiques, l'eau et l'assainissement ainsi que les crédits départementaux d'équipement (aménagement).

Lors de cette séance, 49 dossiers ont été votés pour un montant de près de 3,4 M€ au titre du Crédit départemental d'équipement (CDE). À noter que 11 de ces dossiers bénéficient de la bonification écologique de 10 % de leur subvention, instaurée par le Conseil départemental en 2023 pour les projets relevant des bâtiments publics.

Ces contrats ont en commun, tout en soutenant les communes dans leurs projets, de participer à l'amélioration de la vie quotidienne des Gardoises et des Gardois, notamment à travers la création d'équipements ou la rénovation de structures et de sites.

En 2024, la collectivité a voté 95 Contrats territoriaux supplémentaires et un avenant de Contrat d'intérêt départemental pour un total de près de 8,4 M€.

Rapport CP n°228 : Pacte territorial - Contrats territoriaux - Second semestre - Troisième programmation 2024 et régularisations

Créer et développer un réseau d'itinéraires cyclables structurant le territoire départemental

Avec près de 193 km de linéaire de voies vertes sur le territoire, le Conseil départemental s'attache à répondre aux fortes attentes en matière de déplacements doux, tant pour les déplacements de loisirs que ceux du quotidien.

Ainsi le financement des travaux pour la réalisation de nouvelles voies comme celles de Nîmes-Caveirac ou Nîmes-Bouillargues, le bouclage de la voie verte de Villeneuve-Lez-Avignon ou les études pour la continuité de voie verte entre Remoulins et le Pont du Gard ont été actés lors de cette session.

Un autre projet d'envergure nationale « la ViaRhôna EV17 » reposant sur la création d'un itinéraire vélo touristique reliant le lac Léman à la mer Méditerranée, nécessite, en raison du contexte géopolitique actuel, une réévaluation financière en hausse de 38 %, portant la participation du Conseil départemental à 1,5 M€.

Rapports CP n°2147 : Investissements immobiliers en vue d'améliorer les accompagnements en protection de l'enfance
333 : Avenant n°2 a la convention de co-maitrise d'ouvrage des études et travaux d'aménagement de la vélo route Viarhônga EV17 - section N10 sur les communes de Sorgues, Sauveterre, Villeneuve-lez-Avignon et Avignon
n°334 : Échanges d'immeubles privés non bâtis entre la société GSM et le Conseil départemental du Gard dans le cadre de la réalisation de la voie verte Nîmes-Caveirac sur la commune de Caveirac.
n°335 : Commune de Villeneuve-lez-Avignon convention de financement pour l'aménagement d'un bouclage de piste cyclable multi services dénommé boucle des Chartreux aux abords du chemin de halage et de la RD980 jusqu'au chemin de la Savoye
n°336 : Commune de Remoulins Convention de financement pour les études relatives aux aménagements de la RD 6086 pour la continuité cyclable de la voie verte V66 en direction du centre-ville et du Pont du Gard dans la traversée d'agglomération de la commune de Remoulins
n°338 : Convention de financement avec Nîmes Métropole pour la création d'une voie verte entre Nîmes et Bouillargues aux abords de la RD 6113



La mutation du Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap

Le Centre sportif du Gard situé à Méjannes-le-Clap fait l'objet d'un important projet de mutation. Véritable vitrine de la politique sportive du Conseil départemental, il a été sélectionné comme Centre de préparation pour les derniers Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

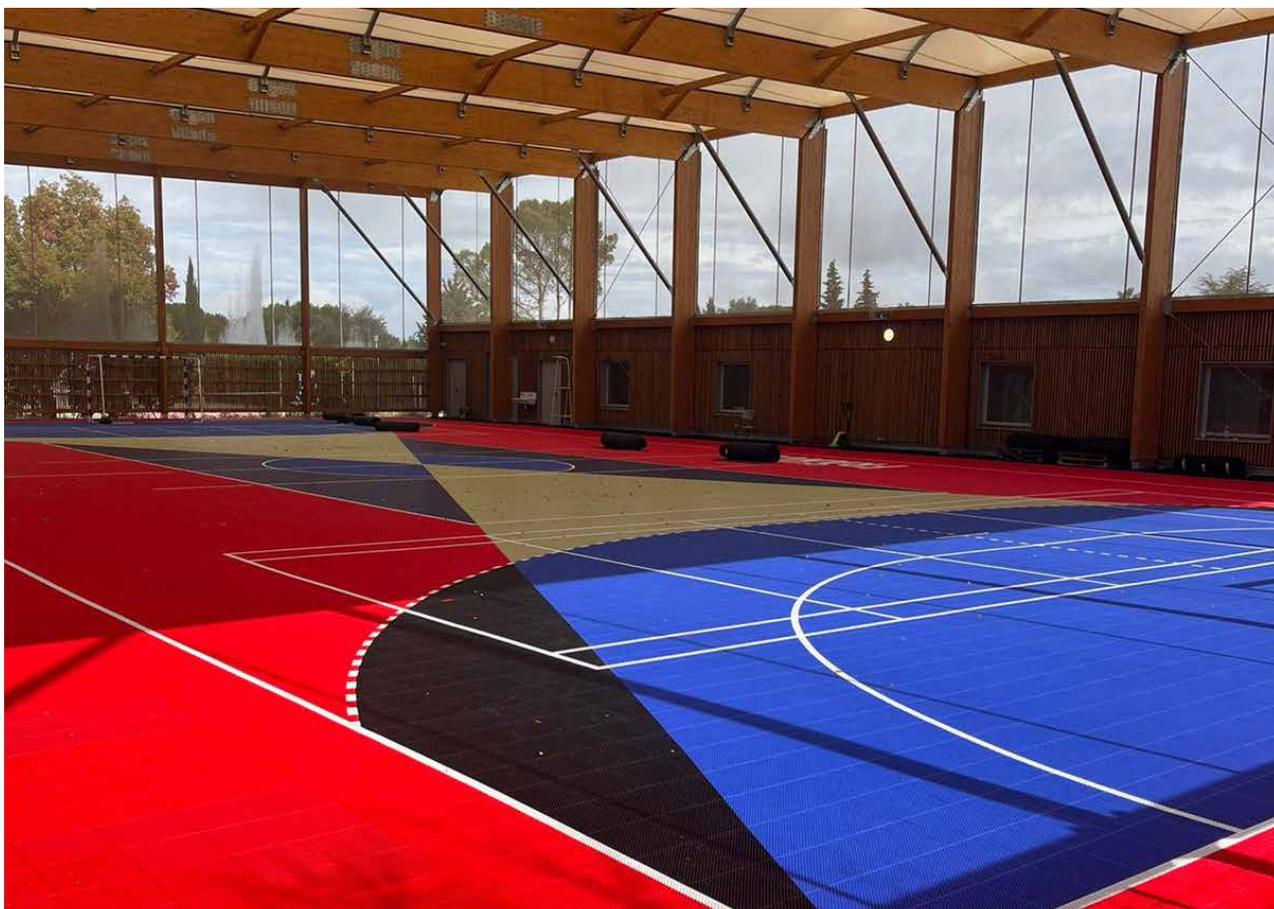
Ce projet de mutation du Centre sportif du Gard a retenu toute l'attention d'un collectif de fédérations sportives nationales particulièrement investi dans le développement d'aires de jeux adaptées aux nouvelles pratiques sportives ; collectif animé par le Comité national olympique et sportif français et soutenu par l'Agence nationale du sport.

La politique « d'héritage » à l'issue des Jeux de Paris 2024 qui vise à laisser une empreinte durable partout en France, a choisi le Conseil départemental pour bénéficier des sols sportifs extérieurs du Club France installés à la Villette.

Acquis par le Comité olympique et sportif français et par le Comité paralympique et sportif français, ces deux institutions ont souhaité en faire don à la collectivité, en soutien au développement des pratiques sportives dispensées au futur Centre sportif du Gard.

Ces sols d'une valeur de 130 269 € seront installés au Centre sportif départemental. Leurs valeurs, historique et symbolique, contribueront également à la notoriété du Centre sportif du Gard.

Rapport CP n°618 : Convention de don de sols sportifs du Club France Paris 2024 par les Comités nationaux olympique et paralympique et sportifs français





Les lauréats du prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire

Le Conseil départemental, engagé depuis plus de 20 ans dans une politique de développement durable et solidaire du territoire, encourage les collectivités dans leurs projets innovants d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le « Prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire 2024 » valorise ainsi les initiatives locales qui s'inscrivent dans la préservation de l'environnement et de la ressource en eau, de la valorisation du patrimoine naturel et du développement d'un territoire socialement responsable.

Parmi les 15 dossiers déposés cette année, il a été décidé d'attribuer :

Pour les associations :

Premiers prix ex-æquo : Anc'rage (4 300 €) et Plus beau voisin (2 000 €)

Deuxième prix : Communes et collectivités forestières (10 200 €)

Troisième prix : Abrix bar (3 500 €)

Pour les collectivités :

Premier prix ex-æquo : Clarensac (15 000 €) et Vauvert (15 000 €)

Deuxième prix : PETR Garrigues et costières (10 000 €)

Troisième prix : Quissac (10 000 €)

Les subventions correspondent au maximum aux montants financiers sollicités par les candidats dans leur dossier.

Rapport CP n°213 : Individualisation du prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire en faveur des associations et des collectivités



Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

